



Numéro d'article	1651
Prix HT	1,43 €
Prix TTC	1,73 €
Stock	sur commande

Description

Masques FFP2 - Protection COVID-19 (Norme EU 216/425 - standard: EN149:2001)

1. Les masques nasaux chirurgicaux sont des dispositifs médicaux et relèvent de la compétence de l'AFMPS

(Agence fédérale des médicaments et des produits de santé). **2.** Les masques FFP2 sont des équipements de protection individuelle (EPI) et relèvent de la responsabilité du SPF Economie FFP signifie Filtering Facepiece Particle, c'est-à-dire un masque facial qui filtre les particules. Le nombre ajouté (FFP 1, 2 ou 3) exprime la force avec laquelle l'air inhalé est filtré. Plus le nombre est élevé, plus la protection est importante. Dans le domaine des soins de santé, les masques FFP1 et FFP2 sont principalement utilisés. Les masques portent les inscriptions FFP1 (au moins 80 % des particules sont retenues), FFP2 (94 %) ou FFP3 (99 %). Les masques portent également un marquage CE. Les masques sont testés sur la base de la norme NEN-EN 149 +A1 et sont conformes au règlement européen sur les équipements de protection individuelle (CE 2016/425). Les masques

FFP2 font donc toujours partie du groupe des équipements de protection individuelle (EPI) et non du groupe des dispositifs médicaux. Cela s'applique à tout masque FFP2 de n'importe quel fabricant. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site du SPF Economie. Voir le lien suivant :

<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/coronavirus/masques-et-filtres/conformite-des-masques/exigences-techniques-pour-les/coronavirus-faq-sur-les>

Comparaison de FFP2, KN95 et N95

Les masques filtrants (FFR), parfois appelés appareils respiratoires jetables, sont soumis à diverses réglementations et normes juridiques dans le monde entier. Ces normes spécifient certaines propriétés physiques et caractéristiques de performance requises pour que le respirateur puisse prétendre à la conformité avec la norme spécifique pendant une pandémie ou une situation d'urgence. Les autorités se réfèrent souvent à ces normes lorsqu'elles font des recommandations concernant les équipements respiratoires, indiquant par exemple que certaines populations devraient utiliser un appareil respiratoire "N95, FFP2, ou équivalent". Ce document a pour seul but d'aider à clarifier certaines similitudes importantes entre ces références, notamment en ce qui concerne les normes de performance FFR suivantes: - N95 (Les États-Unis NIOSH-42CFR84) - FFP2 (Europe EN 149-2001) - KN95 (Chine GB2626-2006) - P2 (Australie/Nouvelle-Zélande AS/NZA 1716:2012) - Corée 1ère classe (Corée KMOEL - 2017-64) - DS (Japon JMHLW Notification 214, 2018)

N'oubliez pas de vous laver et de vous désinfecter les mains régulièrement

- Cliquez ici pour nos [savons pour les mains](#)
- Cliquez ici pour le [désinfection des mains](#)

Note!!! : Pour des raisons hygiéniques, les masques ne seront pas repris